

Annexe au plan de protection Covid-19 de Swiss-Ski – Ski alpin, valable à partir du 2 novembre 2020

| | Entraînement physique | Entraînement de ski | Physiothérapie / Récupération |
|---|--|--|--|
| Règles d'hygiène et de conduite OFSP | Généralités : - Garder ses distances (au moins 1.5 mètres) - Se laver soigneusement les mains - Salutations : aucun contact corporel - Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude Entraînements : - Traçage des contacts ! - Participation à l'entraînement uniquement en l'absence de symptômes | | |
| Matériel d'information et affiches sur la conduite à respecter | - Accrocher de manière bien visible dans les locaux d'entraînement - Accrocher de manière bien visible dans les logements | | |
| Évaluation des risques et tri | - Si un membre de l'équipe présente des symptômes, il doit le signaler à l'entraîneur responsable. Ce membre de l'équipe est isolé, puis le reste du groupe est isolé jusqu'à ce que d'autres instructions du médecin de l'équipe suivent. - La personne malade se présente immédiatement à l'entraîneur du groupe / à l'entraîneur du groupe | | |
| Arrivée et départ | - Si possible, voyager sans transports publics (respectez les règles de l'OFSP) - En privé ou dans des véhicules d'équipe à titre individuel, si possible entre personnes qui partagent la même chambre - Le port d'un masque de protection est obligatoire lorsque plusieurs personnes prennent place dans un même véhicule - Le port de masque est obligatoire dans les transports publics, y c. les télécabines (dans la file d'attente également) Dans la mesure du possible, porter des masques de niveau FFP2 ou FFP3 -> Les masques de ces catégories de protection permettent de protéger autrui et soi-même | | |
| Hébergement | - Règles générales selon les directives de l'OFSP pour l'hôtellerie - Si possible, chambres individuelles ou doubles - Si possible les mêmes personnes partagent toujours leur chambre | | |
| Restauration / Repas | - Règles générales selon les directives de l'OFSP pour l'hôtellerie et relatives au type de gastronomie / institution - Maximum 4 personnes à table, les personnes qui partagent une chambre s'asseyent à la même table ; répartition par groupes - Pas de restauration d'équipe pendant l'entraînement (par exemple, un grand bidon d'équipe) - Les collations (snacks) et les boissons doivent être organisées et apportées par l'athlète - Les buffets doivent être évités dans la mesure du possible -> Les buffets sont une source de risque élevé pour une transmission du Covid-19 | | |
| Changement / Douche | - Se changer à la maison ou dans son logement si possible / utiliser les installations sanitaires - L'utilisation des vestiaires et des installations sanitaires dans les installations sportives est autorisée dans le respect des règles de l'OFSP | | |
| Transport vers / depuis le lieu d'entraînement | - De manière individuelle ou avec un véhicule comme en voyage | - Selon les directives de l'OFSP ou des remontées mécaniques concernées - Transport selon le plan/directives des remontées mécaniques - Déterminer l'ordre des groupes, leur composition et les priorités dans les remontées mécaniques | - De manière individuelle |
| Entraînement / Soins | - Groupe de 15 personnes au maximum ou équipe officielle de compétition (uniquement pour le sport professionnel) - Entraînement à l'extérieur : au minimum 15 m2 par personne - Pas de jeux avec contact physique - Désinfection du matériel d'entraînement à l'arrivée - Chaque athlète s'occupe de « son » équipement au début de la séance d'entraînement. Il n'est pas possible d'échanger le matériel d'entraînement pendant l'entraînement sans le désinfecter - Désinfection de tous les appareils après l'entraînement → Mise à disposition pour le prochain groupe d'entraînement | - Entraînement de ski conformément aux directives de l'OFSP et au plan/directives des remontées mécaniques - Groupe de 15 personnes au maximum ou équipe officielle de compétition (uniquement pour le sport professionnel) - Lorsque la distance de 1.5 m ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire - Réunions internes de l'équipe, analyses, discussions : Le tout selon les directives de l'OFSP (Règles d'hygiène et de conduite OFSP); le port du masque est obligatoire, respecter la distance. | - Port de masque obligatoire pour les physiothérapeutes et athlètes - Les soins ne sont effectués que de manière individuelle - Un seul athlète à la fois peut se trouver dans la salle de soins - Avant le début des soins, le physiothérapeute et l'athlète se lavent les mains - Nettoyer les points de contact et les surfaces de rangement après chaque changement d'athlète (par exemple, la table de soins, les appareils, les poignées de fenêtre et de porte, les interrupteurs d'éclairage, les chaises et les tables) - Après chaque soin, la salle de soins et de thérapie doit être bien aérée - Le physiothérapeute ne s'occupe que des athlètes d'un seul groupe d'entraînement |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Une bonne ventilation des locaux d'entraînement doit être garantie - Se laver les mains pendant les pauses - <i>Sport de loisir :</i> Groupes de max. 15 personnes Port du masque et distance de 1,5 mètre sauf dans les grandes salles avec prescriptions de distanciation. | | <ul style="list-style-type: none"> - Le physiothérapeute vérifie/questionne quotidiennement l'état de santé de tous les membres de l'équipe |
| Entraînement au centre / Responsabilité | <ul style="list-style-type: none"> - Des fenêtres d'entraînement pour les groupes d'entraînement sont prévues et communiquées - Plan d'occupation incluant les heures d'entraînement et les groupes pour les infrastructures - Les entraîneurs responsables effectuent un contrôle des présences | | <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'occupation pour les soins de physiothérapie |
| Convocation / Responsabilité | <ul style="list-style-type: none"> - Tous les entraînements doivent être donnés avec une convocation écrite contenant les données personnelles précises des participants pour assurer la traçabilité - Chaque participant à l'entraînement doit confirmer par écrit qu'il est en bonne santé et ne présente aucun symptôme - L'entraîneur est en règle générale responsable du respect des exigences | | |
| Contrôle / Protocole | <ul style="list-style-type: none"> - L'entraîneur responsable vérifie que les conditions définies ci-dessus sont remplies - Chacun est personnellement responsable de veiller au respect des directives dans son propre domaine de travail (physiothérapie, entraînement sportif, service des skis) - Pour chaque session d'entraînement, l'entraîneur responsable doit saisir la présence des membres de l'équipe, si celle-ci n'est pas définie de manière suffisamment claire par la liste de convocation - Cette feuille (voir ci-dessous) doit être signée par CHAQUE membre de l'équipe à son arrivée et remise à l'entraîneur responsable - Avant de quitter l'entraînement, l'entraîneur s'assure que tout le monde est en bonne santé et ne présente pas de symptômes - Dans le cadre des entraînements au sein de centres sans hébergement ni nuitée, TOUS les membres de l'équipe confirment par leur signature sur la liste de présence qu'ils sont en bonne santé et exempts de symptômes, et qu'ils ont lu et respecté les directives figurant sur cette feuille - Obligation de conservation de la liste de présences durant 14 jours | | |
| Symptômes | <ul style="list-style-type: none"> - Si un membre de l'équipe présente des symptômes (avant, pendant ou après l'entraînement), il doit le signaler immédiatement à l'entraîneur responsable. Ce membre de l'équipe est isolé, puis le reste du groupe est isolé - La suite de la procédure est effectuée selon le schéma Covid-19 en vigueur à ce moment et en consultation avec le médecin de l'équipe | | |
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les sessions d'entraînement doivent être planifiées de manière que le risque de blessure soit minimal. - Le plan de sauvetage de Swiss-Ski (Rega) reste inchangé | | |
| Traçage | <ul style="list-style-type: none"> - Conformément au point 3.1.2 du concept de base, les conditions, directives et procédures décrites ci-dessus doivent être communiquées aux membres de l'équipe et confirmées par écrit par chacun d'eux - Utiliser l'app « SwissCovid » -> Obligatoire pour les cadres de Swiss-Ski / recommandation au niveau du sport de loisirs - Lien vers la notice Traçage des contacts en cas de contraction du Covid-19 | | |
| Matériel de protection | <ul style="list-style-type: none"> - L'acquisition du matériel de protection est de la responsabilité de chacun - Le port du masque est obligatoire dans les espaces publics intérieurs et extérieurs où l'afflux de personnes est important (zones piétonnes, centres, etc.). - Chaque membre de l'équipe dispose de son propre désinfectant avec lui (idéalement 50 cl dans une bouteille à remplir) | | |

Par souci de simplicité, la forme masculine est utilisée dans toute l'annexe ; la forme féminine est bien sûr toujours incluse.

Cours d'entraînement : _____

Nom : _____

Par ma signature, je confirme

- que j'ai lu le plan de protection Covid-19 de Swiss-Ski ainsi que le plan spécifique à mon sport
- que je viens à l'entraînement en excellente santé et sans symptômes liés au Covid-19
- que je signalerai immédiatement si des symptômes apparaissent pendant, après ou avant le prochain entraînement
- que j'ai téléchargé et activé l'app SwissCovid

À l'entrée :

Date : _____ Signature : _____

À la sortie (seulement pour les cours d'entraînement de plusieurs jours) :

Date : _____ Signature : _____

Ce plan est valide** et doit être confirmé par écrit par chaque membre de l'équipe à l'entrée et à la sortie d'un cours d'entraînement.

**jusqu'à ce que Swiss-Ski procède à des ajustements en fonction de nouvelles directives éventuelles de l'OFSP